

INFORMATION



2017
2018

PROJET URBAIN DES BUERS

LETTRE D'INFO #02

LES OPÉRATIONS SE PRÉCISENT

vi || urbane

- ▶ RENCONTRE AVEC LE CONSEIL CITOYEN
- ▶ MIEUX SE DÉPLACER DEMAIN
DANS LE QUARTIER
- ▶ RÉHABILITATIONS :
LE PROGRAMME SE POURSUIT DANS
LE DIALOGUE

Ces projets qui nous
RASSEMBLENT

MIEUX SE DÉPLACER DEMAIN DANS LE QUARTIER



CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ À PIED ET À VÉLO LE LONG DE LA RUE DU 8-MAI-1945 EST UNE DES PRIORITÉS DU PROJET URBAIN DES BUERS. SA REQUALIFICATION PERMETTRA ÉGALEMENT DE MIEUX INTÉGRER LA RÉSIDENCE PRANARD AU QUARTIER AVEC LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA BOUBE. LE TEMPS EST AUJOURD'HUI À LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE.

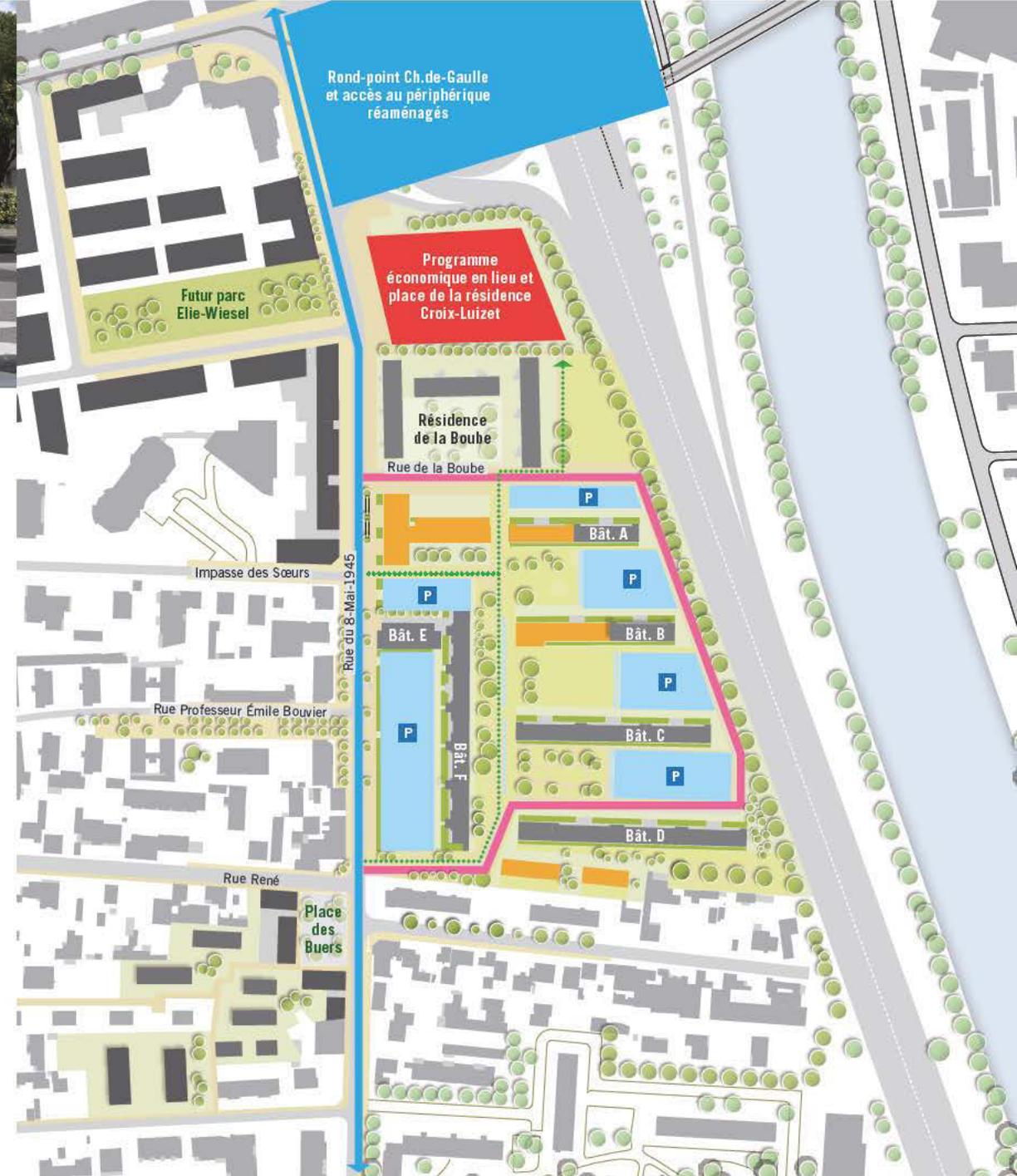
► RUE DU 8-MAI-1945 : PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

La rue du 8-mai-1945 traverse tout le quartier des Buers. La voiture y est reine, si bien que la traverser ou y marcher n'est aujourd'hui ni agréable, ni sécurisant. L'objectif est de transformer cet axe-coupure en trait d'union agréable à vivre. Le projet de requalification concerne les 1,6 km de la rue du 8-Mai et vise la création d'un espace central animé et sécurisé sur Buers Nord. Comment? D'abord en ralentissant la circulation mais aussi en mettant en place des liaisons piétonnes et cyclistes de qualité. Ensuite, en encourageant l'installation

de commerces – notamment une moyenne surface alimentaire. Les services au public seront également relocalisés et plus visibles. La place des Buers sera réaménagée dans l'esprit d'un square paysager, tandis que plusieurs projets immobiliers privés feront évoluer ses alentours. Enfin, la rue du 8-mai-1945 sera reliée d'ici à deux ans au Terrain des Sœurs grâce au parc Elie-Wiesel. Les premiers coups de pioche sont prévus pour 2019 sur la séquence située au sud de la rue Proudhon et concerneront les Buers à l'horizon 2021.

► RÉSIDENCE PRANARD : DE NOUVEAUX ACCÈS POUR UN QUARTIER OUVERT ET APAISÉ

Alors que la réhabilitation des logements de la résidence Pranard débutera en 2018, les circulations y ont été repensées afin de mieux la relier au quartier et d'en clarifier les usages. À l'issue de quatre mois de concertation, le scénario retenu en janvier 2017 privilégie l'aménagement d'une voie piétonne au centre de la résidence Pranard. Celle-ci créera une liaison entre les espaces verts à l'écart des voitures. La sécurité des piétons, notamment des enfants, est ainsi préservée, tout comme le calme et le cœur vert de la résidence. Parallèlement, la rue de la Boube sera sécurisée et prolongée le long du périphérique et plus au sud au niveau du numéro 59 de la rue du 8-mai-1945. Elle desservira les nouveaux parkings créés pour chaque immeuble, tout en facilitant les accès techniques pour les services publics.



ON EN PARLE !

► La concertation réglementaire sur les aménagements de voirie a lieu du 16 octobre au 15 décembre 2017 inclus.

Une réunion et des ateliers sont organisés pour partager avec les habitants les enjeux de requalification des rues de la Feyssine, du 8-mai-1945 et de la Boube ainsi que sur les modalités du prolongement de cette dernière. Le dossier de concertation et les registres de recueil des commentaires du public sont à disposition :

- à la Maison des services publics Buers/ Croix-Luizet – 37A rue du 8-mai-1945

le lundi de 9h à 12h, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
• à la mairie de Villeurbanne (service Urbanisme) – place Lazare-Goujon – du lundi au vendredi de 9h à 12h
• à l'hôtel de la Métropole de Lyon 20 rue du Lac, Lyon 3^e – de 8h30 à 16h30

Le dossier de concertation est également consultable sur www.grandlyon.com, rubrique « une métropole de projets », page « concertation ». Vous pouvez déposer vos commentaires par mail : concertation.villeurbanne-8mai-feyssine@grandlyon.com

- Rue de la Boube prolongée
- Rue du 8-Mai-1945 réaménagée
- Nouveau chemin piéton
- Nouveaux logements
- P Parkings dédiés aux logements

C'EST D'ACTU !



Pôle petite enfance Hélène-Keller

► MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE : C'EST POUR BIENTÔT !

La maison de santé pluriprofessionnelle des Buers ouvre ses portes le 2 novembre 2017 au 30 de la rue du 8-mai-1945. Une quinzaine de professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, kinés, orthophonistes, psychologue et orthoptiste) accueilleront leurs patients dans un local de 500m² loué à la Ville. Une permanence de soin sera assurée du lundi au samedi dès l'ouverture.



► RÉSIDENCE PRANARD : TRANSFORMATIONS EN VUE

Après les résidences la Boube en 2014 et Pélisson en 2016, Est Métropole Habitat (EMH) poursuit son programme de requalification en concertation avec les habitants (café-rencontres, ateliers, réunions). L'accord de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) prévu au printemps 2018 donnera le feu vert aux premiers travaux. Ainsi, si ce calendrier est maintenu, la rénovation énergétique de la résidence Pranard fera l'objet d'une nouvelle phase de concertation à l'automne, les travaux démarrant au 2^e trimestre 2018 avec les bâtiments B et C du 41 au 49 rue du 8-mai-1945. Cette rénovation s'accompagnera de la construction d'une nouvelle allée dans le prolongement du pignon du 41 ainsi que d'appartements sur le toit-terrasse du bâtiment actuel. En parallèle, le parking à l'avant de la grande barre (35 au 39 rue du 8-Mai) sera pour partie aménagé.

► TERRAIN DES SŒURS : UN PARC ET UN PÔLE PETITE ENFANCE POUR L'ENSEMBLE DU QUARTIER

Au nord des Buers, l'aménagement du Terrain des Sœurs progresse. Le programme prévoit environ 400 logements, mais aussi des équipements publics. Le pôle petite enfance Hélène-Keller ouvrira au premier trimestre 2019 avec une crèche de 42 berceaux, un relais assistants maternels et un accueil de loisir. Le parc Elie-Wiesel lèvera le rideau au printemps 2019 sur 4 400 m² de promenade arborée, d'aires de jeux, d'espaces de détente et de jardins cultivés.

RELOGEMENT

EMH À L'ÉCOUTE DES LOCATAIRES

EMH va rencontrer les locataires de la résidence Pranard pour préciser avec eux leurs besoins de logement. Un courrier leur sera envoyé pour préciser le calendrier.



est
MÉTROPOLÉ
HABITAT

« Porter efficacement la voix des habitants »



Souad Awali et Lamri Boulassel, tous deux membres du Conseil citoyen

CONSEIL CITOYEN : RENCONTRE AVEC SOUAD AWALI, L'UNE DE SES COORDINATRICES

DEPUIS PRÈS D'UN AN, 28 VILLEURBANNAIS ET ASSOCIATIONS DES BUERS – DONT LE CONSEIL DE QUARTIER – ŒUVRENT À LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL CITOYEN. À L'INITIATIVE DE LA VILLE, LE CCO LES ACCOMPAGNE ET LES FORME DANS LE MONTAGE DE CETTE NOUVELLE INSTANCE OBLIGATOIRE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.

Comment et pourquoi vous êtes-vous investie dans le projet de conseil citoyen ?

Souad Awali : Je vis aux Buers depuis 17 ans et je veux contribuer à l'amélioration du quartier. Le jour où le CCO a frappé à ma porte en me disant que j'avais été tirée au sort pour participer au futur Conseil citoyen, j'ai saisi l'occasion.

Quelles sont ses missions ?

S. A. : Représenter les habitants, communiquer leurs besoins sur les questions liées à l'habitat et au cadre de vie et obtenir des réponses sur certaines décisions. Le Conseil citoyen, puisqu'il participera aux instances de pilotage

du contrat de ville, fera le lien entre les habitants et les institutions.

Comment fonctionnera le Conseil citoyen ?

S. A. : Nous ne le savons pas encore vraiment. Le CCO nous accompagne pour mobiliser les habitants – ce qui s'avère difficile – mais aussi pour construire la manière de participer. Nous avons également de vrais besoins de formation : comment doit fonctionner un Conseil citoyen ? Comment tenir notre rôle, que devons-nous faire ou ne pas faire ? Comment dialoguer avec les institutions ? Il nous reste tout à apprendre pour être efficaces.

LA PARTICIPATION INSCRITE DANS LA LOI

La loi Lamy du 21 février 2014 pose le principe d'une co-construction de la politique de la ville avec ses habitants. Elle rend obligatoire les conseils citoyens dans les quartiers prioritaires suivant quatre principes :

► Les habitants sont tirés au sort dans le respect de la parité

► Le conseil comprend un collège d'habitants et un collège associatif

► Il participe aux instances de pilotage du contrat de ville

► Il doit être indépendant : les élus ne peuvent ni le présider, ni l'animer.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

ET DE LA CONCERTATION

RÉALISÉES

2012 > 2016

- ▶ Réhabilitation des résidences de la Boube et Pélisson

Déc. 2014

- ▶ Sélection du quartier par l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru)

Mai 2017

- ▶ Création du Conseil citoyen

Depuis fin 2016

- ▶ Travaux du Terrain des sœurs

Jusqu'à l'automne 2017

- ▶ Études complémentaires sur le projet (équipements publics, pôle économique)

Jusqu'à fin 2018

- ▶ Relogement des locataires de la résidence Croix-Luizet

Du 16 oct. au 15 déc. 2017:

- ▶ Concertation préalable réglementaire de la Métropole de Lyon sur le réaménagement des rues de la Feysine, du 8-mai-1945 et de la Boube prolongée

Automne 2017

- ▶ Poursuite de la concertation EMH sur la réhabilitation de la résidence Pranard avec les locataires des barres B et C

Début 2018

- ▶ Démarrage de la concertation sur l'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Pranard

- ▶ Démarrage de la concertation EMH sur la barre A de la résidence Pranard et poursuite sur la barre D

Printemps 2018 (calendrier souhaité)

- ▶ Accord de l'Anru pour la réalisation du projet urbain des Buers

À partir du 2^e trimestre 2018

- ▶ Réhabilitation progressive de la résidence Pranard et premiers relogements des locataires

2019

- ▶ Poursuite de la réhabilitation de la résidence Pranard et du relogement

De 2019 à 2020

- ▶ Démolition de la résidence Croix-Luizet

À partir de 2020

- ▶ Réhabilitation de la résidence Bouvier

À partir de 2021

- ▶ Construction du pôle économique

À VENIR

EN COURS

CONCERTATION CONTINUE SUR LE PROJET URBAIN DES BUERS AVEC LES HABITANTS (RÉUNIONS ET ATELIERS)

PLUS D'INFOS SUR LE PROJET URBAIN

L'agent de développement territorial est à votre disposition à la Maison des services publics des Buers
37A rue du 8-mai-1945
Tél. 04 78 89 88 71
Le lundi de 9h à 12h
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

> projetsurbains.villeurbanne.fr